

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registre 1^{er}

N° 212

SIGNALEMENT.

Le Sr *Chargen Jean*
N° de rôle

natif de *Ségu*

demeurant à *Ségu*

allant à *Valence (Espagne)*

âgé de *28* ans, taille d'un mètre

14 centimètres

cheveux *châtain* front *concave*

sourcils *châtain* yeux *gris bleu*

nez *droit* bouche *grande*

barbe *châtain* menton *plat*

visage *ovale* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS.



PIÈCES DEPOSÉES :

La semaine.

FAIT à *Aurillac* le *26* 8^{ème} 18*80*

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

refait.



Monsieur l'assigne Pierre Crouzy
 Maire de la Commune de Segud
 arrondissement de Murat Cantal

Certifie que Jean Sarges habitant
 au moulin de cette Commune a
 toujours été de bonne vie et meurs
 de bonne moralité dans la Commune

Signature
 Taille 1 mètre 80 centimètres
 cheveux châtains
 front couvert
 sourcils châtains
 yeux gris bleus
 nez gros court
 bouche grande
 barbe châtaine
 menton rond
 visage ovale
 teint coloré
 signes particuliers
 aucun

N'ayant rien à lui reprocher sur
 sa conduite en foi et de quoi
 nous lui délivrons le présent grand
 passeport de que de sa maison

Fait le 19^{ème} octobre 1850
 Le Maire

Pierre Crouzy



Voilà pour la légalisation de
 la signature de M. Crouzy
 Maire de Segud (Cantal)
 Murat le 19^{ème} 1850.
 Le Sous-Préfet
P. Hamblin

Le présent Certificat
 ne valable que pour
 servir un passeport
 de l'Espagne
 Le Maire
Pierre Crouzy